

M. CARON: Nous ne saurions décider d'une question qui touche les provinces ou les municipalités. Nous ne pouvons décider que d'une question qui vise les élections fédérales.

M. BELL (*Carleton*): J'exprime l'espoir, monsieur le président, que nous saurons mettre un terme, par quelque modalité dont l'application soit possible, aux pourparlers, toujours embarrassants et parfois acrimonieux, que doivent tenir entre eux les partis politiques. Au cours de trois élections,—1945, 1949 et 1953,—j'ai eu à remplir le rôle de négociateur en chef pour le compte de mon parti. Nous sommes tombés d'accord au cours de deux élections,—les deux premières,—simplement parce que M. David Lewis, M. Solon Low et moi-même avons cédé aux cajoleries du sénateur Fogo et de M. Duncan MacTavish, et nous avons dû accepter moins que ce à quoi nous avions droit.

Lors de l'élection de 1953, nous étions bien décidés à ne pas nous laisser intimider par la façon dont le parti libéral cherchait à nous en imposer à cette époque-là, et nous avons proposé que la question de la répartition du temps soit réglée par la Société Radio-Canada.

Durant toute cette période, le parti libéral a tenté, de fait, d'accaparer la moitié de la durée de temps disponible et à répartir le reste entre les trois autres partis. Voilà, à mon sens, qui est une attitude injuste à adopter; elle ne vise qu'à préserver le *statu quo*. J'estime que dans un pays démocratique les partis qui forment l'opposition ont des droits tout autant que le parti au pouvoir.

Je le répète, s'il y a moyen d'élaborer une modalité dans le sens dont j'ai parlé plus haut, je serais heureux de la voir incorporée dans la loi, mais je pense que si nous ne laissons pas aux partis en cause le soin de décider de cette question, nous verserons dans la méthode du genre proposé par M. Pickersgill, à savoir: la moitié du temps accordée au parti au pouvoir et le reste à répartir entre les partis de l'opposition. Voilà, à mon sens, l'antithèse du principe sur lequel repose notre démocratie.

M. CARON: Nous voulons bien que le temps soit partagé d'une façon autre que celle qui en accorde la moitié au parti au pouvoir et le reste aux autres partis, mais voilà où se trouve la difficulté, quelle méthode sera jugée convenable à notre mode de vie démocratique.

M. PICKERSGILL: Sous le régime du parti libéral, j'ai toujours soutenu qu'en vertu du régime parlementaire britannique, vu que notre Chambre est divisée en deux camps et non pas en une multitude de groupes, nous devrions, dans ce domaine, répartir le temps de la même façon.

Pour ma part, j'opte pour l'attitude que nous avons adoptée alors et je l'admets encore aujourd'hui. Si c'est le bon plaisir du Comité, nous devrions accorder la moitié du temps au parti au pouvoir et la moitié aux partis adversaires. Voilà, à mon avis, une manière absolument juste et raisonnable de faire le partage du temps sous notre régime de gouvernement. Si nous voulons réellement un gouvernement responsable, il nous faut reconnaître l'existence de deux camps, tenir compte de ce qu'il y a plus de deux partis et agir raisonnablement en conséquence.

Je dois dire qu'à l'époque où je plaçais officiellement en faveur de cette méthode je n'avais pas pris la peine de me renseigner sur le régime britannique et, en conséquence, je ne le connaissais pas. J'estime qu'on peut dire beaucoup de bien du régime britannique en vertu duquel le temps est partagé également entre le parti au pouvoir et le parti de l'opposition, dont une part proportionnelle est accordée aux autres partis selon une certaine définition du mot «parti» selon laquelle on ne peut établir des partis politiques dans le dessein de se voir accorder du temps sur les ondes.

Je serais disposé, d'autre part, à accepter la méthode du vote populaire. L'une ou l'autre de ces trois méthodes serait acceptable à notre parti. Mais je ne voudrais pas qu'on pense que nous ne serions pas prêts à accepter aujourd'hui l'attitude que nous adoptons quand nous étions au pouvoir, car nous le sommes. Nous reconnaissons, et pour ma part j'estime que c'est raisonnable, que le parti au pouvoir, à qui l'on a confié l'administration du pays, devrait se voir attribuer autant de temps pour défendre ses vues qu'on en accorde aux partis qui cherchent à le détrôner.

Je ne pense pas que, de fait, M. Bell et moi partagions des vues tellement opposées.

M. BELL (*Carleton*): Là où l'écart entre nos vues est le plus prononcé, à mon avis, c'est lorsqu'il est question de légiférer en la matière plutôt que de laisser les partis s'entendre